

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HIPPOLYTE

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée régulière du conseil municipal, tenue le 8 janvier 2018, à 19h00, à l'Église paroissiale, 2261, chemin des Hauteurs, et à laquelle assistaient :

Monsieur le maire Bruno Laroche
Mesdames les conseillères Chantal Lachaine et Jennifer Ouellette
Messieurs les conseillers Yves Dagenais, Donald Riendeau, Patrice Goyer et Bruno Allard

Monsieur Normand Dupont, directeur général, assiste également à l'assemblée.

2018-01-01 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jennifer Ouellette
Appuyé par Donald Riendeau

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**2018-01-02 Adoption des procès-verbaux de l'assemblée régulière
du 4 décembre et de l'assemblée extraordinaire du 11
décembre 2017**

Il est proposé par Jennifer Ouellette
Appuyé par Patrice Goyer

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 décembre 2017 ainsi que le procès verbal de l'assemblée extraordinaire du 11 décembre 2017, tels que présentés.

2018-01-03 Adoption des comptes du mois

Il est proposé par Jennifer Ouellette
Appuyé par Donald Riendeau

Que les paiements suivants soient acceptés :

Du chèques numéro 23881 au chèque numéro 24049, du Compte général, pour un total de 937 301.38 \$;

Du prélèvements numéro 3409 au prélèvement numéro 3445, du Compte général, pour un total de 25 621.03 \$.

**2018-01-04 Contrat d'assurances collectives - Achat regroupé -
Solution UMQ**

CONSIDÉRANT que, conformément au *Code municipal* et à la Solution UMQ, le conseil municipal souhaite autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période 2019-2023;

CONSIDÉRANT que Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, suite à un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

CONSIDÉRANT que la rémunération prévue au contrat - Solution UMQ - à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires inc., et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat à Mallette actuaires inc.;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jennifer Ouellette
Appuyé par Yves Dagenais

QUE le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE ce Conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et /ou élus, au choix de la municipalité;

QUE l'adhésion au regroupement - Solution UMQ - sera d'une durée maximale de cinq ans ;

QUE la Municipalité mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer suite à l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Municipalité s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la Municipalité durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaires inc., dont la Municipalité joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement suite à un appel d'offres public;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé suite à l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

2018-01-05

Adoption du règlement 946-06-02 modifiant le bassin de taxation à l'annexe B du règlement 946-06 pourvoyant à une étude de recherche en eau potable et pour la mise aux normes de l'aqueduc municipal

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le règlement a été précédé de la présentation d'un projet de règlement et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 4 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le président de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

CONSIDÉRANT QUE le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jennifer Ouellette
Appuyé par Yves Dagenais

D'ADOPTER le règlement numéro 946-06-02 modifiant le bassin de taxation à l'annexe B du règlement 946-06 pourvoyant à une étude de recherche en eau potable et pour la mise aux normes de l'aqueduc municipal, tel que présenté.

2018-01-06 Adoption du règlement 1066-12-04 - Délégation de pouvoirs et contrôle budgétaire

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le règlement a été précédé de la présentation d'un projet de règlement et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 4 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le président de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

CONSIDÉRANT QUE le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jennifer Ouellette
Appuyé par Bruno Allard

D'ADOPTER le règlement numéro 1066-12-04 portant sur la délégation de pouvoirs et le contrôle budgétaire, tel que présenté.

2018-01-07 Entente avec le journal Le Sentier - autorisation de signature

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Hippolyte souhaite profiter d'espaces publicitaires et rédactionnels dans le journal local au cours de l'année 2018;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Municipalité à conclure une entente annuelle avec le journal Le Sentier pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jennifer Ouellette
Appuyé par Patrice Goyer

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, rétroactivement en date du 29 novembre 2017, l'entente annuelle entre les parties pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 pour un montant de 19 867,68\$ taxes incluses.

2018-01-08 Renouvellement de bail avec la Fabrique

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Hippolyte a conclu un bail avec la Fabrique de Saint-Hippolyte visant la location de l'église pour ses séances du conseil;

CONSIDÉRANT QUE les séances du conseil auront lieu au nouveau pavillon Roger-Cabana à compter de juillet 2018;

CONSIDÉRANT QUE le bail est échu depuis le 31 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jennifer Ouellette
Appuyé par Yves Dagenais

DE RENOUVELER le bail avec la Fabrique de Saint-Hippolyte pour une période de six (6) mois, du 1er janvier 2018 au 30 juin 2018, pour une considération de 200 \$ par mois.

2018-01-09 Adoption du règlement 1149-17 pourvoyant à l'appropriation des sommes requises et à l'imposition des taxes et compensations pour rencontrer les obligations de la Municipalité pour l'exercice financier 2018.

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 445 du Code Municipal du Québec, le règlement a été précédé de la présentation d'un projet de règlement et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 4 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le président de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

CONSIDÉRANT QUE le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jennifer Ouellette
Appuyé par Donald Riendeau

D'ADOPTER le règlement numéro 1149-17 pourvoyant à l'appropriation des sommes requises et à l'imposition des taxes et compensations pour rencontrer les obligations de la municipalité pour l'exercice financier 2018, tel que présenté.

2018-01-10 Adoption du règlement 739-97-03 concernant le fonds de roulement

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 445 du Code Municipal du Québec, le règlement a été précédé de la présentation d'un projet de règlement et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 4 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le président de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

CONSIDÉRANT QUE le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par
Appuyé par

Jennifer Ouellette
Bruno Allard

D'ADOPTER le règlement numéro 739-97-03 modifiant le règlement 739-97 concernant le fonds de roulement, tel que présenté.

2.1 Rapport mensuel du service des Travaux publics

Le rapport mensuel du service des Travaux publics est déposé à la présente séance.

2018-01-11 Adoption du règlement 1145-17 décrétant l'entretien hivernal de la rue St-Louis

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le règlement a été précédé d'un avis de motion, donné à la séance du conseil du 13 novembre 2017, et de la présentation d'un projet de règlement donné à la séance du conseil du 4 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le président de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

CONSIDÉRANT QUE le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par
Appuyé par

Yves Dagenais
Patrice Goyer

D'ADOPTER le règlement 1145-17 décrétant l'entretien hivernal de la rue St-Louis, tel que présenté.

2018-01-12 Adoption du règlement SQ-900-31 modifiant le règlement SQ-900 sur la circulation et le stationnement – Installation de panneaux d'arrêt à l'intersection de la 25e avenue et la 27e avenue et sur le chemin du Lac Bleu, à l'intersection de la 51e avenue

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le règlement a été précédé de la présentation d'un projet de règlement et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 4 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le président de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

CONSIDÉRANT QUE le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par
Appuyé par

Yves Dagenais
Patrice Goyer

D'ADOPTER le règlement numéro SQ-900-31 modifiant le règlement SQ-900 sur la circulation et le stationnement, tel que présenté.

3.1 Rapport mensuel du service d'Urbanisme

Le rapport mensuel du service d'Urbanisme est déposé à la présente séance.

4.1 Rapport mensuel du service d'Environnement

Le rapport mensuel du service d'Environnement est déposé à la présente séance.

5.1 Rapport mensuel du service Bibliothèque / Culture et événements

Le rapport mensuel du service de la culture, événements et bibliothèque est déposé à la présente séance.

6.1 Rapport mensuel du service des Loisirs / Sports et plein air

Le rapport mensuel du service des loisirs, sports, plein air et vie communautaire est déposé à la présente séance.

2018-01-13 Demande de subvention - Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite obtenir une aide financière dans le cadre de son projet de construction d'un toit pour la patinoire du parc Connelly

CONSIDÉRANT que la Municipalité peut faire une demande de subvention par le biais du programme de soutien aux installations sportives et récréatives du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique du gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner un représentant de la Municipalité pour la présentation du projet et la demande d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par	Yves Dagenais
Appuyé par	Donald Riendeau

De mandater Louis Croteau, directeur des Loisirs, sport, plein air et vie communautaire comme signataire pour la demande de subvention au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.

2018-01-14 Entente - Centres d'activités physiques Rivière-du-Nord

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire optimiser et diversifier son offre de loisirs en concluant une entente de partenariat avec le CAPRDN;

CONSIDÉRANT que la Municipalité tient à encourager l'activité physique et un mode de vie actif pour ses citoyens;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par
Appuyé par

Yves Dagenais
Jennifer Ouellette

De verser aux Centres d'activités physiques Rivière-du-Nord la somme de 29 993\$ pour l'année 2018 en guise de participation financière afin que les citoyens de Saint-Hippolyte puissent bénéficier du tarif « membre » pour toutes les activités du CAPRDN.

7.1 Rapport mensuel du service de Sécurité Incendie

Le rapport mensuel du service de Protection incendie est déposé à la présente séance.

2018-01-15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par
Appuyé par

Donald Riendeau
Yves Dagenais

De lever l'assemblée

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

Bruno Laroche, maire

Je, soussignée, certifie que chacune des résolutions consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Hippolyte à sa séance tenue le 8 janvier 2018.

Normand Dupont, directeur général.